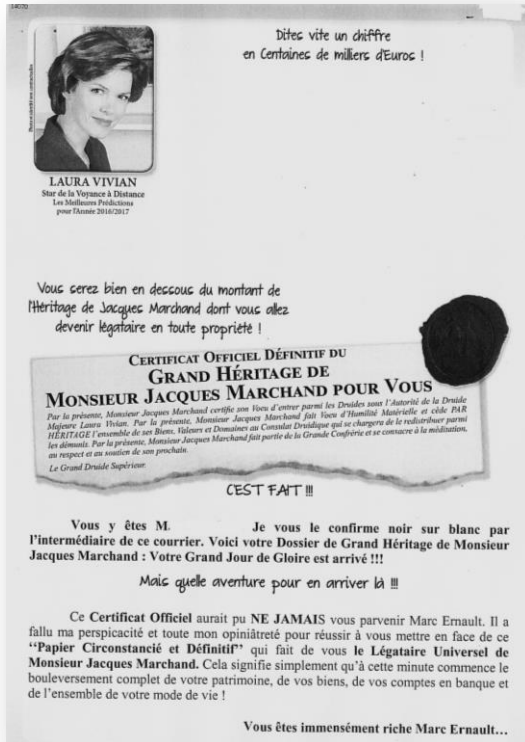


## Le grand héritage de Laura VIVIAN



Laura VIVIAN, « star de la voyance à distance », vous refait le coup de l'héritage. Le consommateur vigilant ne tombera pas dans ce piège grossier.

Elle prétend qu'un certain Jacques MARCHAND vous a rendu légataire de sa fortune et reproduit le certificat établi par le Grand druide supérieur : « Par la présente, Monsieur Jacques MARCHAND certifie son vœu d'entrer parmi les druides sous l'autorité de la Druidesse majeure Laura VIVIAN. Par la présente, Monsieur Jacques MARCHAND fait vœu d'humilité matériel et cède par héritage l'ensemble de ses biens, valeurs et domaines au Consulat druidique qui se chargera de le redistribuer parmi les démunis. »

Bien évidemment, il s'avère que vous êtes le seul légataire universel de M. MARCHAND. Il vous reste une seule formalité à accomplir : retourner le bon « d'acceptation –encaissement du grand héritage officiel » et régler un droit de timbre de 35 €. Votre paiement est à adresser à une entité CEB à Genève.

Le Réseau anti-arnaques connaît bien les publipostages de Laura VIVIAN : cette voyante fictive sévit depuis mai 2004. À l'époque, elle mentionnait une adresse postale à Perly (Suisse) et prétendait bénéficier de la garantie de l'UISOE (Union internationale des sciences occultes européennes).

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)